



Réunion du 22 Aout 2023

Présents : Jean-François BARIS, Mickaël COURPRON, Fabrice EREAU, Guillaume HERMANT, Vanessa HERMANT, Luis LAGARTO, Fayçal HEMARA.

Absents excusés : Djamel KOUROGLI, Christelle FERCHAUD, Ludovic MARTIN, Karl ATEBA, Jérôme BOUQUET, Jean-Pierre BARDET, Fabrice CHALLAT, Michel MIGNONNEAU, Vanessa RIBARDIERE, Philippe ROCHEL,

Lors de sa réunion du mardi 22 aout 2023, la commission des jeunes a procédé à l'étude de la constitution des championnats jeunes saison 2023-2024. Prenant appui sur les règlements en vigueur et des desideratas des clubs les conclusions suivantes ont été arrêtées :

COMPETITIONS :

1. Catégories U13 :

a. D1

⇒ Courrier de GJ Pays Marennais (D1) demandant d'être rétrogradé en D2.

La commission repêche St Jean d'Angely en D2.

b. D2

⇒ Courrier de Nord17 (D2) demandant d'être rétrogradé en D3.

⇒ Courrier de Pons (D2) demandant d'être rétrogradé en D3.

⇒ Courrier de D2s (D3) demandant d'accéder en D2.

La commission repêche D2S et Fontcouverte en D2

2. Catégories U15 :

a. D1

⇒ Correspondance de l'ESAB 96 demandant d'être rétrogradé en D2

⇒ Courrier de Breuil-magne demandant d'être rétrogradé en D2

⇒ Refus d'engagement de FC de la Soie

⇒ Refus d'engagement de l'Etoile Maritime

La commission repêche : ESAB 96, meilleur 2^e, Canton Aunis 2^e meilleur 2^e et FC Rhétais 3^e meilleur 2^e. FC2C meilleur 2^{ème}

b. D2

⇒ Courrier de GJ Pays Marennais demandant de changer de poule

⇒ Refus d'engagement de Jonzac.

⇒ Courrier de st jean d'Angely D1 mais pas club support

⇒ Courrier de Matha D3 demandant d'accéder jouer en D2

La commission repêche st jean d'Angely et Matha.

3. Catégorie U17



Pas de changement

ENTENTE

a. U12/U13 :

- ⇒ ES Thénac/ Dragons Verts F.C.B. V. T
- ⇒ ES Thénac/ Dragons Verts F.C.B. V. T. 2
- ⇒ AV Matha/ES Bramérit
- ⇒ US Aigrefeuille / LJ Le Thou US Aigrefeuille / LJ Le Thou 2
- ⇒ US Aigrefeuille / LJ Le Thou 3
- ⇒ US Rétaud/FC Chermignac

b. U14/U15 :

- ⇒ ES Saintes/FC Fontcouverte 3
- ⇒ FC Loulay Essouvert/ FC La Soie
- ⇒ ST Boisseuil/US Aulnay
- ⇒ US Aigrefeuille / LJ Le Thou 2
- ⇒ AS Chaden.Jarn.Marign/ Trèfles SP Réaux
- ⇒ US Saujon/ Presqu'île Arvert FC
- ⇒ Nord17/AS Andilly

c. U16/U17 :

- ⇒ ES Port des Barques/ESAB 96 FC
- ⇒ ES Saintes/ES Foncouverte 3
- ⇒ Trèfles SP Réaux / AS Chaden.Jarn.Marign.

NOTA: La commission rappelle aux clubs les dispositions en matière de constitution d'entente :

..../....

I) TITRE 2 – Obligations des clubs

..../....

II) Article 5 – Équipe de jeunes

- Le nombre minimum de licenciés par club pour constituer une entente est de 5 pour une équipe à 11, et de 3 pour une équipe à 8.

..../....

De plus si deux clubs constituent trois ententes en u13 chaque club doit avoir 9 licenciés minimum (3*3).

Les ententes seront proposées au comité directeur pour une validation provisoire, un contrôle sera effectué sur le nombre de licenciés **avant le 15 octobre** pour une validation définitive. Les ententes validées pour une saison ne peuvent être supprimées par conséquent si un club en entente déroge à cette obligation celui se retrouvera en infraction avec le statut des Jeunes.



DESIDERATA D'ENGAGEMENTS

Rappelle aux clubs d'envoyer leurs desideratas par mail au district et les remplir via footclubs. Un desiderata est un souhait et non une obligation.

COUPES :

Les équipes sont automatiques engagées, les clubs doivent validés ou refusés leurs engagements.

Original signé

Président de commission
EREAU Fabrice

Secrétaire de séance,
Mickael COURPRON